

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 81-273 du 8 Septembre 1981

portant nomination du Camarade LADIKPO  
Alexandre en qualité de 1er Conseiller  
à l'Ambassade de la République Populaire  
du Bénin à Paris.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation  
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 80-39 du 12 février 1980 portant composition du  
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

VU l'ordonnance N° 75-21 du 24 mars 1975 fixant la composition du  
Cabinet du Président de la République et la structure des Minis-  
tères, notamment son article 15 ;

SUR décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la  
Révolution Populaire du Bénin ;

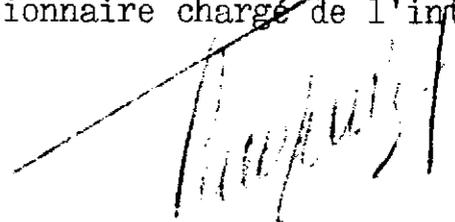
Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance  
du 26 Août 1981.

D E C R E T E :

Article 1er.- Le Camarade LADIKPO Alexandre est nommé 1er Conseiller  
à l'Ambassade de la République Populaire du Bénin à Paris.

Article 2.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions anté-  
rieures contraires et qui prend effet pour compter de la date de  
prise de services de l'intéressé, sera publié et communiqué partout  
où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 8 Septembre 1981  
pour la Président de la République,  
le Premier Vice-Président du Comité  
Permanent de l'Assemblée Nationale  
Révolutionnaire chargé de l'intérim,

  
Romain VILON GUEZO.-

